

N°2025-03/20B

Objet : DÉCISIONS SUR LES DÉGRÈVEMENTS DE FACTURE D'EAU.

L'an deux mille vingt-cinq, le 05 mars, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10	Vote :	Pour :	8
En exercice :	10		Contre :	0
Présents :	7		Abstention :	0

Présents : François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO, Jean-Jacques THIBAUT.

Absent excusé : Dominique ANDRAULT, Louis SALA.

Absent excusé ayant donné procuration : Robert OLIVE donne pouvoir à Jean-André MAGDALOU

Secrétaire de séance : Christophe MANAS

Date de convocation : 26 février 2025

Le Président expose à l'Assemblée,

NOM-PRENOM	OBJET DE LA DEMANDE	PROPOSITION AU BUREAU	DECISION DU BUREAU
M PEROUSE Pierre [REDACTED] Saint-Cyprien Plage	Demande de dégrèvement de la facture solde 2024 suite à fuite sur alimentation principale (349 m ³ facturés)	Révision de la facturation solde 2024 basée sur : - le double de la consommation des 3 dernières années soit 294 m ³ pour la partie eau. - la consommation moyenne des 3 dernières années soit 147 m ³ pour la partie assainissement.	Avis favorable

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20250305-2025-03-20B-DE
Date de télétransmission : 07/03/2025
Date de réception préfecture : 07/03/2025